

Un grand pamphlet et un biais de classe

JULES FOURNIER, *Souvenirs de prison*, Montréal, Lux Éditeur, 2021, 112 pages

Donald Fyson

Volume 15, numéro 3, été 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/96275ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fyson, D. (2021). Compte rendu de [Un grand pamphlet et un biais de classe / JULES FOURNIER, *Souvenirs de prison*, Montréal, Lux Éditeur, 2021, 112 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 15(3), 34–36.

Un grand pamphlet et un biais de classe

Donald Fyson

Département des sciences historiques, Université Laval

JULES FOURNIER
SOUVENIRS DE PRISON
Montréal, Lux Éditeur, 2021,
112 pages

L'opuscule dont il est question ici est une nouvelle publication augmentée du célèbre pamphlet du journaliste nationaliste Jules Fournier. Le 12 juin 1909, Fournier est condamné par le juge François Langelier à trois mois d'emprisonnement dans la prison de Québec. Il s'agit d'une réaction judiciaire très forte à un article hautement polémique de Fournier qui accusait Langelier et un autre juge de partisanerie politique dans leurs jugements. Fournier est d'abord incarcéré dans le bloc cellulaire réservé aux prisonniers spéciaux. Le 18 juin, il est transféré à l'hôpital de la prison et enfin libéré le 28 juin. Un an plus tard, pour se venger, il fait paraître son pamphlet. Celui-ci a été réédité à au moins trois reprises, en 1960, en 1965 et en 2000. C'est cette dernière édition qui est publiée à nouveau ici.

Ce projet éditorial laisse à désirer. Il ne s'agit pas d'une édition critique : les ajouts éditoriaux sont limités à une très courte introduction, une chronologie sommaire et quelques notes de bas de page. Les textes ajoutés comportent d'ailleurs certaines imprécisions : par exemple, Fournier est condamné pour outrage au tribunal et non pas pour diffamation ; ou encore, il ne se préoccupe que peu du sort des autres détenus. On nous annonce aussi l'ajout de trois chapitres « inédits », alors qu'ils ont déjà paru dans *l'Action* et qu'ils furent également ajoutés à l'édition de 2000. Les textes originaux de Fournier étant maintenant facilement disponibles en ligne, on n'ajoute aussi pas grand-chose à leur disponibilité.

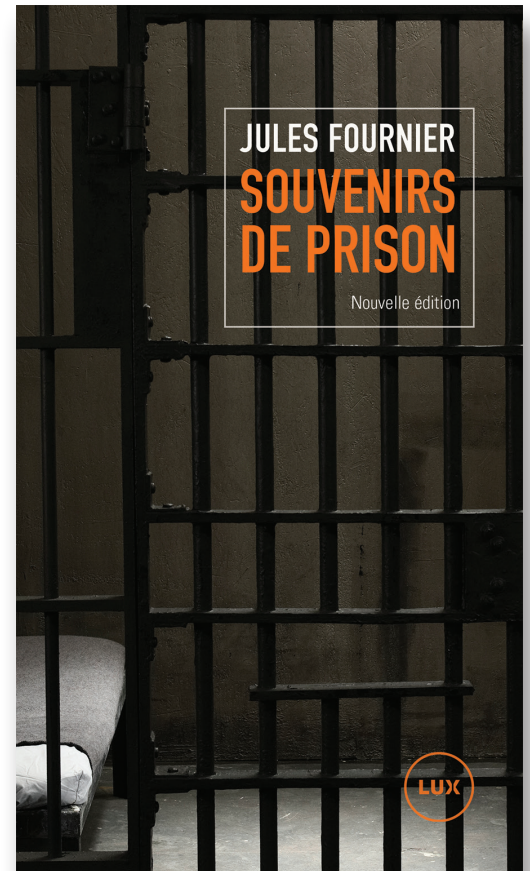
C'est plutôt le document historique lui-même qui présente un certain intérêt. On peut l'aborder de plusieurs perspectives : comme un bel exemple de l'art de la polémique politique au Québec ; comme témoignage autobiographique d'un auteur québécois marquant, mais relativement mal connu ; enfin, comme fenêtre sur le système carcéral québécois.

Pris comme polémique politique, le texte est une perle. En 1960, Jean-Louis Gagnon l'a même décrit comme « le plus célèbre des pamphlets politiques qui ait paru au Canada français depuis le début du siècle ». Arnaud Bessière l'a bien souligné dans son compte rendu de la réédition de 2000, il s'agit d'un texte rempli d'humour noir,

d'ironie, de sarcasme et de hargne, dirigés à la fois contre les opposants politiques libéraux de Fournier (Lomer Gouin en premier) et contre les autorités juridiques et carcérales. Pour bien saisir cette dimension polémique, toutefois, il aurait fallu replacer le texte dans le contexte des joutes journalistiques de l'époque. Comme Adrien Thério l'a montré il y a fort longtemps dans sa biographie de Fournier, l'emprisonnement du journaliste soulève un débat passionné entre journaux « nationalistes » et journaux « ministériels », dont le pamphlet n'est qu'une des dernières salves.

Ce projet éditorial laisse à désirer. Il ne s'agit pas d'une édition critique : les ajouts éditoriaux sont limités à une très courte introduction, une chronologie sommaire et quelques notes de bas de page. [...] C'est plutôt le document historique lui-même qui présente un certain intérêt. On peut l'aborder de plusieurs perspectives : comme un bel exemple de l'art de la polémique politique au Québec ; comme témoignage autobiographique d'un auteur québécois marquant, mais relativement mal connu ; enfin, comme fenêtre sur le système carcéral québécois.

Comme récit autobiographique, le texte témoigne bien d'une longue tradition d'emprisonnement de journalistes et d'écrivains qui se butent au pouvoir établi au Québec. Il comporte toutefois ses limites. Ainsi, Fournier décrit en détail comment il fait l'objet d'un traitement particulièrement inéquitable de la part des autorités. Il accuse notamment le gouverneur Morin d'avoir dérogé aux règlements de la prison, en refusant de l'exempter de plusieurs mesures destinées aux détenus « ordinaires » : par exemple, la fouille dès l'entrée, le port obligatoire de l'uniforme de la prison, ou encore, la privation du tabac. Les règlements en vigueur en 1909 sont moins limpides à cet égard que Fournier et ses supporters le voudraient, mais ceux condamnés pour outrage au tribunal avaient certainement droit à des privilèges. Fournier tait également des détails importants de sa vie en prison. Par exemple, pas un mot sur le diagnostic que les médecins de la prison ont posé à son égard, et qui lui valut le transfert vers l'hôpital : la tuberculose. Maladie qui



pourrait bien expliquer son état de santé fragile et la perte de poids dont il se plaint.

Comme fenêtre sur l'histoire de l'emprisonnement au Québec, le texte de Fournier est à prendre avec prudence. En tant que texte polémique, sa tendance est d'accroître les défauts d'un système objectivement mauvais. Un exemple maintes fois repris concerne son régime alimentaire. Fournier offre au lecteur une description très imagée du « skelley », un gruau gluant qui, selon lui, constitue l'essentiel, indigeste, de sa nourriture. Il affirme avoir maigri de quinze livres avant d'être transféré à l'hôpital et accuse les autorités de vouloir le faire mourir. Or, le menu ordinaire de la prison comprend aussi du pain, des patates, de la soupe, du bœuf ; composantes que Fournier lui-même mentionne du bout des lèvres. Il s'agit d'une nourriture sans intérêt, mais suffisante pour maintenir en vie les prisonniers : sur 500 à 750 personnes incarcérées chaque année à la prison de Québec à cette époque, il en meurt en moyenne un à deux. Autre exemple : Fournier condamne les conditions sanitaires lamentables de la prison, avec ses couvertures sales et son infestation de coquerelles. Or, les inspecteurs des prisons, qui n'hésitent pas à relever les problèmes dans les institutions sous leur supervision, font régulièrement l'éloge de la prison de Québec pour sa propreté. Qui croire ?

On est face ici à un vieux problème d'interprétation du vécu carcéral. Le pamphlet de Fournier fait partie d'une longue tradition de plaintes faites par des élites sociales qui se retrouvent incarcérées. De leur point de vue, l'abaissement des condi-

suite à la page 36



Souvenirs de prison

suite de la page 34

tions de vie est sans doute brutal. Du point de vue des personnes surtout pauvres qui forment la masse des prisonniers, les conditions, objectivement mauvaises, ne sont peut-être guère pires que celles qu'elles subissent quotidiennement à l'extérieur, que ce soit dans les usines ou dans les taudis. Tout dépend de la perspective adoptée.

Par ailleurs, le texte de Fournier étant centré presque uniquement sur son propre vécu, on n'apprend que peu de choses sur la vie des prisonniers en général. Ainsi, Fournier et ses sympathisants prennent toujours soin de le distinguer des prisonniers « ordinaires », qu'ils qualifient de voleurs et d'assassins. La population de la prison est en réalité composée aux deux tiers de personnes incarcérées pour ivresse

Le pamphlet de Fournier fait partie d'une longue tradition de plaintes faites par des élites sociales qui se retrouvent incarcérées. De leur point de vue, l'abaissement des conditions de vie est sans doute brutal. [...] Ainsi, Fournier et ses sympathisants prennent toujours soin de le distinguer des prisonniers « ordinaires », qu'ils qualifient de voleurs et d'assassins.

publique ou pour vagabondage; environ le quart pour vol; un seul pour meurtre (Rosario Di Natali, un Italien en attente de son procès pour meurtre, que Fournier traite avec mépris). De ces hommes et ces femmes, dont la quasi-totalité provient des classes populaires et

pauvres, Fournier ne dit presque rien. Certes, il prétend réserver son analyse plus générale de la prison pour une future publication, jamais parue. Mais en réalité Fournier, comme les journaux qui l'appuient, ne semble avoir que très peu d'intérêt pour la réforme carcérale. D'ailleurs, ces mêmes journaux s'opposent à la construction de la prison de Bordeaux à Montréal, dont l'une des justifications était d'améliorer

les conditions de détention. Dans ce cas comme dans d'autres, le texte de Fournier ne peut être lu au premier degré et mériterait une véritable analyse et édition critique, ce qui manque dans cette nouvelle publication. ❖



Raison, déraison et religion

suite de la page 35

Seymour reproche à la France et au gouvernement québécois leur républicanisme jacobin, les accusant de vouloir séculariser la société en s'immisçant dans la vie des individus. L'État ne doit pas être religieux, nous dit-il, mais il doit laisser les individus libres. Mais est-ce que l'État québécois se mêle de religion en interdisant, par exemple, le voile islamique pour les enseignantes des écoles publiques? La réponse est non. Tout simplement parce que l'école publique ne relève pas de la religion ou d'un quelconque clergé, mais bien de l'État. C'est la raison pour laquelle les écoles publiques sont des institutions publiques et non religieuses. Le voile à l'école, c'est le voile dans l'État, c'est l'islam qui s'invite dans la sphère civique de l'État et non l'inverse. Cette critique de Seymour, que l'on rencontre fréquemment dans la gauche pro-islam, relève du pur sophisme et s'inscrit de surcroît dans la logique néo-libérale qui est celle de l'État contre l'individu.

Seymour défend ici une position fondamentaliste qui est exactement la même que celle défendue par les islamistes; faire en sorte que l'islam soit présent dans toutes les sphères de la société autant privée, publique que civique et qui, au nom du droit à la différence, au nom du droit à une identité différente, pave la voie au communautarisme. Mais évidemment pour Seymour, tout ceci n'est que délire et paranoïa, accusant même les Fatima Houda-Pepin, Djemila Benhabib, Christian Rioux et moi-même de contribuer par nos arguments à alimenter l'islamophobie.

Pour concrétiser cette laïcité ouverte à l'islam, Seymour proposera une charte de la laïcité dans laquelle l'interdiction des signes religieux ne devrait s'appliquer qu'au président de l'Assemblée nationale, au président du Sénat et aux juges de la Cour suprême,

Seymour parle du Québec comme si nous n'avions pas d'histoire en matière de laïcité, comme si nous n'avions jamais mené aucun combat face aux catholiques. Une amnésie totale. Sa défense d'un pluralisme religieux tous azimuts, au nom de la raison publique, met à plat l'identité de notre nation laïque aux côtés de celles des minorités religieuses

mais pas au premier ministre, aux ministres et aux députés. Nous reconnaissons ici la position extrême de Québec solidaire et cela n'est pas sans rappeler non plus le geste controversé de Kathleen Wynne ayant porté le voile lors d'une rencontre avec des femmes musulmanes alors qu'elle était la première ministre libérale de l'Ontario.

Et le voile chez les enseignantes? Du sexisme, un marqueur de l'islam politique? «C'est la personne qui détermine subjectivement à quelle réalité objective (texte, interprétation, courant ou coutume) elle se rapporte», précise Seymour. Et puis, ajoutez-il, les hommes aussi doivent être pudiques et porter la barbe pour se cacher le visage. Et le prosélytisme du voile? Bah! du prosélytisme passif, exactement comme l'a dit le juge Blanchard.

Se disant souverainiste, Seymour affirme qu'il faut aussi défendre l'identité de la majorité francophone qu'il ramène à la langue française. Bien, c'est bien. Fantastique! Mais qu'est-ce que la langue vient faire avec la laïcité? Seymour parle du Québec comme si nous n'avions pas d'histoire en matière de laïcité, comme si nous n'avions jamais mené aucun combat face aux catholiques. Une amnésie totale. Sa défense d'un pluralisme religieux tous azimuts, au nom de la raison publique, met à plat l'identité de notre nation laïque aux côtés de celles des minorités religieuses (entendez l'islam) et nous propose un Québec vidé de son caractère distinct qui serait à l'image de l'Ontario et des autres provinces canadiennes.

Ce livre de Michel Seymour constitue une démarche philosophique sérieuse et argumentée ayant pour but de justifier l'ouverture à l'islam dans toutes nos institutions publiques. À n'en pas douter, la gauche pro-islam, les solidaires, les fédéralistes et les libéraux y trouveront de quoi puiser pour nourrir leur réflexion. ❖